

TRIAL SAISON 2020

Catégories

Les catégories de licences suivantes sont délivrées : Assistants, **Débutants**, **Espoirs -125cc**, Randonneurs, Gentlemen, Juniors, Seniors, Classic, Nationaux et Internationaux

Le Groupe de travail et le coordinateur Trial se réserve le droit de faire monter ou descendre certains pilotes de catégorie sur base des résultats prestés au cours de la saison. Le Champion de Belgique dans chaque catégorie devra monter dans la catégorie supérieure sauf avec l'accord du GT Trial.

1. Catégorie Espoirs moins de 125cc :

Balisage en vert

Catégorie ouverte à tout participant

2. Catégorie «Randonneurs»

Balisage vert

Réservée aux pilotes de **maximum 40 ans** n'ayant jamais obtenu de licence FMB autre que celle de Randonneurs.

3 Catégorie «Gentlemen»

Balisage vert

Réservée aux pilotes Randonneurs (saison **2019**) de 40 ans **minimum**.

Réservée aux pilotes Juniors à leur demande et avec l'accord du **Groupe de travail et le coordinateur Trial**.

4. Catégorie «Juniors»

Balisage en blanc

Réservée aux pilotes de **maximum 40 ans**

Libre choix au coureur sauf dispositions prévues pour les autres catégories.

Le pilote qui ne souhaite pas monter en Nationaux n'est pas obligé de le faire.

5. Catégorie : Catégorie Senior

Balisage en blancs

Réservée aux pilotes de 40 ans **minimum** issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes nationaux de 40 ans **minimum** à leur demande et avec l'accord du **Groupe de travail et le coordinateur Trial**.

Réservée aux autres pilotes de 40 ans **minimum** à leur demande et avec l'accord du **Groupe de travail et le coordinateur Trial**.

6. Catégorie «Nationaux»

Balisage en rouge

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes Internationaux à leur demande et avec l'accord du **Groupe de travail et le coordinateur Trial**.

Réservée aux autres pilotes à leur demande et avec l'accord du **Groupe de travail et le coordinateur Trial**.

7. Catégorie «Internationaux»

Balisage en jaune

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Nationaux.

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors qui font preuve de dons exceptionnels et avec l'accord du **Groupe de travail et le coordinateur Trial**.

Réservée aux autres pilotes à leur demande et l'accord du **Groupe de travail et le coordinateur Trial**.

8. Catégorie «Loisirs» et machines électriques

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant

9. Catégorie «Classic»

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant avec une moto de trial de 1978 à 1998, moteur à refroidissement par air.

AGE DES COUREURS

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question. La limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours durant laquelle le coureur atteint l'âge maximum de la classe en question. (Article 10 Code Sportif FMB).

NUMEROS DE COURSE ET DOSSARDS

Les dossards seront annuellement fournis avec la licence annuelle de trial. Ce dossard est millésimé et ne peut donc être utilisé qu'une saison. Les Fédérations Affiliées (FMWB ou VMBB) attribueront les numéros de course correspondant à ce dossard. La distribution sera effectuée lors des premières épreuves.

LICENCES ET INFOS POUR LES ASSISTANTS

Chaque pilote peut être accompagné d'un assistant âgé d'au minimum 18 ans et qui le suit sur le parcours. Les assistants doivent être en possession d'une licence FMB Assistant Trial délivrée par la Fédération Affiliée du pilote concerné (FMWB ou VMBB). Cette licence comprend également une assurance individuelle.

Les assistants qui assistent des pilotes inscrits doivent également s'inscrire au secrétariat de course. Ils y recevront contre la somme de 5 € une carte les autorisant à pénétrer dans les zones

Les assistants (suiveurs) sont autorisés à l'intérieur de l'enclos et dans la section pour des raisons de sécurité lorsque son pilote la franchit et après avoir présentée sa carte aux commissaires responsable de la zone. Ils doivent suivre le même parcours que le coureur, sauf si une déviation est prévue ou autorisée par l'organisateur.

Les assistants doivent porter en permanence, quand ils sont à moto ou à l'intérieur d'une section, un dossard, des bottes en cuir jusqu'aux genoux, des pantalons longs, une chemise à manches longues ainsi qu'un casque et des gants.

Il doit impérativement respecter les consignes de sécurité d'un pilote de trial. En cas de non-respect de cette règle, l'assistant recevra un avertissement et, en cas de récidive, un échec sera imputé à son pilote et une sanction décidée par le groupe travail trial.

Les assistants ne peuvent modifier le tracé, ni l'état de la section sous peine d'exclusion

Dossards assistants avec bandeau noir et lettres blanches.

Le dossard assistant est personnel. Si une personne est assistant pour seulement 1 épreuve, la souscription d'une licence 1 manifestation est obligatoire.

NOUVEAUTES AU REGLEMENT 2020

- Un temps limite à respecter pour effectuer le premier tour sera prévu dans le règlement particulier
- Obligation de quitter la zone après échec/5 points
- Chrono dans les zones uniquement pour les catégories junior/inters/nationaux
- Inscription électronique en avance via le site web de la FMB pour le mercredi soir. Les coureurs qui s'inscriront en avance payeront un droit d'inscription de 30 EUR (compte bancaire du club). Les coureurs qui s'inscriront sur place payeront 35 EUR.

- Heures départ établies sur base du classement provisoire (ordre de départ inverse). Pour la première épreuve sur base du classement final de l'année précédente
- Contrôle technique 8h30 – 9h30 – premier départ 9h15 – dernier départ à 10h30
- Sanction en cas de non utilisation du Tapis environnement : première infraction avertissement – deuxième infraction pénalité de 5 points
- Le champion de la catégorie Nationaux qui ne monte pas en Inters commencera la première année avec un handicap de 20 points. Procédure identique pour les pilotes qui descendent d'Inters vers Nationaux
- La catégorie Loisirs est remplacée par une catégorie débutants avec un titre de meilleur coureur
- Les titres de meilleurs coureurs seront décernés lorsque le nombre minimal pour l'attribution du titre prévu n'est pas acquis
- La catégorie Espoirs 80cc est supprimée

Environnement :

L'utilisation du tapis environnement est obligatoire dans le parc des coureurs. Attention la FMB n'a plus de stock de tapis environnemental. Les coureurs devront les acheter directement auprès des différents fournisseurs.

Sanction en cas de non utilisation du Tapis environnement : première infraction avertissement – deuxième infraction pénalité de 5 points

Licence Europe Open

Il n'y aura qu'un type de licence, la licence Europe Open. Cette licence permettra aux coureurs de participer aux épreuves inscrites au calendrier FMB et FIM Europe et comprend également une assurance individuelle lors des entraînements en Europe. Tous les licenciés de Trial sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves inscrites au calendrier FMB (en Belgique et à l'étranger)
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger inscrites au calendrier Open de la FIM Europe (site web : www.fim-europe.com – rubrique sport – Trial– open calendar)
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger

La FMB, la VMBB et la FMWB ont développé une application digitale pour les demandes de licences de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre ordinateur ou laptop en utilisant le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant : <http://fmb-bmb.magelan.be/>

L'application sera également prochainement disponible sur tablette (via Apple et Google play store).

Les demandeurs d'une licence 2020 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le week-end suivant.

RAPPELS

- Les pilotes âgés de 15 à 18 ans n'étant pas titulaires du permis de conduire requis (A3 classe B, c.-à-d. 50cc maximum 40 Km/H, etc.) ne pourront à aucun moment rouler sur la voie publique sous peine d'exclusion immédiate et/ou de sanctions plus graves décidées par le Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale. Ces pilotes devront se déplacer accompagnés et ne pas circuler sur la voie publique et suivre les directives figurant sur les feuilles d'explication afin d'obtenir la licence de leur choix.

**LE REGLEMENT TRIAL 2020 POURRA BIENTOT ETRE CONSULTE
SUR LE SITE INTERNET FMB : www.fmb-bmb.be**